

*Initiatives parlementaires*

Je ne dis pas que c'est ce que prévoit la motion du député. Je ne veux pas être injuste. Le député demande une étude qui serait effectuée par une commission indépendante. Il n'y a rien de mal à cela. Le gouvernement a donné son accord et, comme je l'ai dit, cette proposition avait déjà été faite, à l'origine par le député de Saint-Boniface, il y a un an et demi.

Je veux seulement dire que la motion pourrait être redondante. Si elle l'est parce que des mesures ont déjà été prises en ce sens, il n'y a rien de mal à l'adopter, puisque, de toute façon, ses mesures seront prises. Indépendamment des critiques que le député et moi avons formulées au sujet des auteurs de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous allons l'appuyer, car, à mon avis, quelque chose allait se faire. Les trois partis l'ont demandé, et cela devrait être en voie de se réaliser.

Le seul reproche que j'adresserai au gouvernement, et de ce point de vue je partage l'opinion du député néo-démocrate qui a proposé la motion, c'est qu'il aurait au moins dû commencer à donner suite à une proposition faite six mois plus tôt. Le gouvernement aurait dû informer les autres partis de ses intentions. Le projet n'aurait pas dû rester en suspens pendant tout ce temps.

Le gouvernement est peut-être en train de faire quelque chose, mais, au moins, il aurait dû dire aux autres députés qu'il était prêt à le faire, de sorte que nous aurions tous été au courant et que cette motion n'aurait peut-être pas figuré au *Feuilleton* aujourd'hui. J'imagine que c'est ce qui se serait produit, mais je n'en suis pas certain.

[Français]

Je voudrais maintenant comparer certains salaires. J'ai téléphoné aujourd'hui au Conseil des écoles de ma circonscription pour savoir quel était le salaire d'un enseignant, et ce, par simple curiosité. C'est une belle profession qui a besoin d'être bien rémunérée. Le travail qui se fait dans cette profession est fort important: prendre soin de nos enfants, les former, etc. Le maximum de l'échelle salariale pour un professeur, dans ma circonscription, c'est 63 973 \$; c'est joliment près du salaire d'un député qui se situe à 65 000 \$. Un directeur général gagne environ 125 000 \$, mais celui-là, il n'est pas nécessairement dans ma circonscription. Un surintendant à l'éducation gagne 93 000 \$ par année. Un professeur titulaire, dans une université typique, quelque part dans ce pays, on me dit qu'il y en a qui gagnent 95 712 \$. Je ne nie pas que ce soit un travail important, mais il faut quand même tenir compte que certaines personnes qui siègent à la Chambre viennent du domaine que je viens de citer.

Je vous donne d'autres exemples.

[Traduction]

Voici l'exemple d'autres professions pour lesquelles j'ai obtenu le traitement en 1986. Je vous cite les renseignements que j'ai obtenus de Statistique Canada un peu plus tôt aujourd'hui. En 1986, un député touchait 56 100 \$, un vétérinaire, 59 796 \$, un contrôleur aérien, 57 375 \$, un pilote, 56 622 \$. Je sais qu'il y a parmi les députés au moins un optométriste, il s'agit d'un député d'en face. J'ai d'ailleurs eu le plaisir de siéger avec lui à divers comités. Un optométriste touchait 71 893 \$, un pharmacien, 50 260 \$, un ingénieur civil, 60 393 \$, et je pourrais vous citer l'exemple d'autres professions au Canada. Voilà pour le traitement.

Je suis persuadé que la commission voudra également examiner ces exemples. J'obtiendrai les données les plus récentes. Les statistiques pour 1991 seront diffusées sous peu; elles ne sont pas encore disponibles, mais le seront bientôt.

Passons maintenant à la question des pensions.

[Français]

À l'heure actuelle, il est vrai que les parlementaires ont un système de pensions qui fonctionne différemment des autres en ce qui a trait aux bénéficiaires. Mais je vous assure qu'il est très différent en ce qui regarde les prestations.

[Traduction]

Combien connaissez-vous de gens qui contribuent 10 p. 100 de leur salaire à leur pension? Combien connaissez-vous de gens qui ajoutent à cela 1 p. 100 afin que l'indexation s'applique quand ils atteindront l'âge de 60 ans? Nous versons donc 11 p. 100 de notre salaire pour profiter de cet avantage. C'est donc dire que nos cotisations sont assez élevées.

Cela ne dérange peut-être pas beaucoup les gens de mon âge, et peut-être encore moins les personnes un peu plus âgées. Cependant, pour pouvoir attirer à la Chambre une femme de 31 ou 32 ans, avec des enfants, qui vit à l'autre bout du pays, il faut veiller à ce que le régime ne lui nuise pas et ne l'empêche pas de se porter candidate.

À l'heure actuelle, si nous abolissions les pensions et que mes cotisations m'étaient rendues, avec intérêt, je ne me plaindrais pas. Je ne veux pas dramatiser. Je pourrais probablement prendre ma retraite et me débrouiller. Mais cela rend-il cette situation acceptable? Serait-il intéressant pour ma fille, ou pour l'enfant de quelqu'un d'autre, de présenter sa candidature? Probablement pas.